

Liaison LGV Viotte/Auxon - Pont rail Nicolas Bruand - Etude de faisabilité - Convention avec RFF, relative au financement des études d'avant-projet et projet

M. l'Adjoint ROY, Rapporteur : Dans les documents du Plan Local d'Urbanisme figure un emplacement réservé longeant la voie ferrée Besançon-Strasbourg, entre la rue de Vesoul et la rue de Belfort. Cet emplacement réservé est destiné à recevoir une voirie de liaison entre ces deux axes majeurs d'entrée de ville. Cette nouvelle voie permettra également de desservir la gare Viotte par le Nord.

La voie ferrée Viotte-Devecey croise cette future voirie au droit de l'actuel pont-rail de la rue Nicolas Bruand. Cette voie ferrée doit évoluer pour devenir la future liaison entre la gare Viotte et la gare TGV d'Auxon. En 2009, le trafic ferroviaire y sera interrompu. Il convient donc d'anticiper les travaux du pont rail Nicolas Bruand et de construire un nouvel ouvrage au gabarit de la future voirie pendant l'année de fermeture de la ligne.

Ces travaux seront financés par la Ville de Besançon. L'ouvrage d'art sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage Réseau Ferré de France.

La Ville de Besançon doit donc conventionner avec RFF sur trois points :

- convention relative au financement de l'étude de faisabilité sommaire
- convention relative au financement de l'étude d'avant-projet et projet
- convention relative au financement et à la réalisation des travaux.

Le Conseil Municipal, par délibération du 10 mai 2007, a autorisé la signature de la convention pour l'étude de faisabilité sommaire.

Suite à la remise de cette étude par RFF, la convention relative au financement de l'étude d'avant-projet et de projet doit intervenir. Le besoin de financement pour ces études est estimé à 114 000 € HT, soit 136 344 € TTC.

La présente délibération porte donc sur la convention relative au financement des études d'avant-projet et projet.

Sur avis favorable de la Commission Voirie - Urbanisme - Habitat, le Conseil Municipal est appelé à en décider et à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention relative au financement de l'étude d'avant-projet et de projet, les crédits nécessaires étant imputés au chapitre 23.824.2315.7009.30300.

«Mme Martine BULTOT : Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, je me fais ici la porte-parole des habitants de ce secteur qui sont pour certains mobilisés au sein du conseil de quartier de Saint-Claude que je co-préside. Les riverains s'inquiètent de la réalisation de ce pont pour plusieurs raisons, d'abord les nuisances sonores qu'ils auront à subir et deuxièmement ce projet de pont date de près de 30 ans et depuis, 3 très grands immeubles se sont construits au niveau du Chemin Français et rue Henri Baigue. Donc la configuration du quartier a changé. La future voie d'accès est actuellement utilisée comme parking car les places de stationnement sont devenues insuffisantes. Il y aura donc, à terme, un manque important de places pour les résidents. Les habitants demandent à être plus étroitement associés aux études d'avant-projet et de projet. Ils souhaitent que l'étude porte sur le diagnostic des nuisances sonores et que les compensations environnementales soient étudiées comme d'ailleurs le prévoit la loi car les nuisances concernant la circulation sur ce pont mais aussi l'arrivée des TGV et des navettes pourront être assez importantes.

M. LE MAIRE : Bien sûr il y aura des TGV là mais il me semble bien que tout le monde était d'accord pour qu'il y en ait à la gare Viotte, si je me rappelle bien. Donc il y aura des TGV, oui et je me bats pour qu'il y en ait autant qu'avant, pour qu'il y ait une vraie gare TGV à la Viotte, puis une vraie d'ailleurs à Auxon aussi donc il y aura des TGV effectivement. Maintenant que des études environnementales, des études d'impacts soient faites, tu l'as très bien dit d'ailleurs Martine, la loi nous y oblige, ce sera donc fait. Je rappelle et Jean-Claude ROY va le dire, qu'il ne s'agit pas de construire un pont pour faire passer la circulation et je ne comprends pas bien pourquoi il y a toutes ces inquiétudes. Jean-Claude va vous donner plus d'informations. Je lui ai demandé d'aller rencontrer les habitants de ce secteur pour leur expliquer ce projet qui facilitera la circulation. C'est dans un souci d'amélioration de la qualité entre autres de l'air dans le secteur, de la qualité de vie. Alors, qu'il faille être vigilant, bien sûr, mais ce n'est pas une deux fois deux voies qu'on va faire passer là, c'est un pont où, d'après ce que j'en sais, ne passeront que des bus, des piétons et des cyclistes. Mais Martine est tout à fait dans son rôle de relayer les inquiétudes des habitants de Saint-Claude.

M. Jean-Claude ROY : Je crois que Martine s'est trompée de pont parce que le rapport 47 parle du pont-rail rue Nicolas Bruand et c'est la suite déjà...

M. LE MAIRE : Il n'y a pas que Martine, le Maire aussi... parce qu'il y a deux ponts... mea culpa mais je donne acte à Martine, elle s'est trompée et je l'ai suivie aveuglément. Il y a deux ponts là-bas et le rapport 47 concerne celui qui donne sur ce qu'on appelle le pont du Chasnot qu'il faut améliorer pour faciliter la remontée de la rue du Chasnot.

M. Jean-Claude ROY : En fait les deux ponts sont bien sur des documents que nous avons tous votés, qui sont des documents d'urbanisme, des documents du PDU, du POS, donc c'est bien des documents qu'on a votés et qui ont été soumis à enquête publique...

M. LE MAIRE : Il y a cependant une vraie inquiétude des gens du quartier et c'est pour répondre à cette inquiétude que tu es allé là-bas, tu m'en as rendu compte...

M. Jean-Claude ROY : ... depuis le mois de janvier, on les a reçus à la Mairie, on est allé sur place encore dernièrement pour leur montrer les études d'impact, qui vont précéder donc l'étude elle-même. J'ai essayé de les rassurer et sur le fait que ce pont aura des contrôles d'accès, donc n'y seront possibles que les deux lignes qui existent déjà dans le quartier -il n'y aura pas de lignes supplémentaires- et qui jouxtent le chemin Français, donc ce n'est pas un afflux supplémentaire de nuisances qu'on apporterait, ce sont les lignes 31 et 32 qui existent. Ce sont donc des cheminements en même temps modes doux qui sont espérés par le conseil de quartier de Saint-Claude et de Palente-Orchamps qui veulent, eux, avoir une liaison sécurisée pour venir au centre-ville. Nous avons l'opportunité de le faire en même temps que les travaux de Réseau Ferré de France qui va moderniser la voie ferrée entre les deux gares. C'est donc cette opportunité qui nous fait déclencher une orientation qui est ancienne, c'est vrai, mais tous les documents d'urbanisme sont comme ça, ils dessinent l'avenir et l'avenir se décide aujourd'hui en ce qui concerne ce pont-là. Il s'agit aussi de raccourcir les trajets et permettre aux deux collectivités Grand Besançon et Ville, de co-financer ensemble ce projet en économisant sur la DSP des transports urbains puisque le trajet sera plus court. On achètera moins de bus, donc tout le monde y gagnera et je veux rassurer les habitants présents ce soir. Comme je m'y étais engagé avec eux à la fin de la rencontre du 27 septembre dernier, ils seront associés. Chaque fois que l'étude avancera on aura leur sentiment, ils feront leurs remarques, ils seront associés étroitement à ce projet.

M. LE MAIRE : Même si ce n'est pas le dossier qu'on examine ce soir, c'est bien qu'on en parle quand même car je crois qu'il y a une réelle inquiétude là-bas. Je crois qu'il faut qu'on explique bien aux habitants du secteur que ce n'est pas quelque chose de nouveau puisque ça fait 30 ans que c'est dans le projet d'urbanisme, donc à la limite sur les plans d'urbanisme lorsque les immeubles ont été construits à

côté, ce pont-là existait déjà. Il y a une opportunité puisque RFF fait des travaux sur la voie car on sait que faire un pont sur une voie en fonctionnement ou sur une voie qui est arrêtée, le coût passe du simple au triple, et c'est uniquement pour faire passer deux lignes de bus, point barre. Et je me suis engagé auprès des habitants qui ne manqueront pas de me poser la question pour qu'il n'y passe pas de voitures, c'est cela dont ils ont peur. Il y aura une meilleure desserte du quartier, ce qui à mon avis d'ailleurs renchérit la valeur de leur patrimoine parce que des lignes de bus qui passent près de chez vous, ce n'est jamais un argument péjoratif quand on veut vendre un appartement. Bien sûr, on s'attachera à ce que l'étude qui va être faite aussi sur ce pont-là impacte bien toutes ces données en matière environnementale. Qu'on la présente et qu'on tienne les habitants informés, c'est normal mais on le fait toujours. Mais on sera attentif à ça pour que le conseil de quartier, entre autres ses deux co-présidents et les habitants soient informés. Jean-Claude les a déjà vus, il connaît le dossier, d'un point de vue technique il le connaît mieux que moi, mais s'il le faut je les reverrai. Donc je m'engage à ce que dans l'étude, tous les éléments développés par Martine soient intégrés, et c'est un pont pour les bus.

Je crois qu'il faut relativiser mais ce qui est bien, Jean-Claude, c'est d'expliquer parce qu'effectivement entre un pont pour les bus et un pont pour les voitures, ce n'est pas du tout la même chose. Les nuisances sont d'un tout autre ordre».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 13 novembre 2007.